ANAM : Nouvelle procédure d'attribution du code INPE aux professionnels de santé

Abderrahim DERRAJI - 2016-06-12 16:16:48 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie a mis en place une nouvelle procédure d'attribution de l'Identifiant National des Professionnels de Santé et des Établissements de santé (INPE).

L'INPE et le code à barre qui lui est associé constitueront un outil de normalisation et de régulation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). C'est un numéro unique en 9 chiffres attribué par l'ANAM et qui est spécifique à chaque profil d'activité médicale .

La procédure d'attribution des INPE a été simplifiée. Pour avoir son code INPE, le professionnel de santé se contente de remplir un formulaire prévu à cet effet en se rendant au site de l'Anam (www.anam.ma). L'ANAM attribue le code INPE en moins de 48 heures, temps nécessaire pour s'assurer que le demandeur est inscrit au tableau du Conseil de l'Ordre. Le code ainsi obtenu, doit figurer sur tous les documents et imprimés normalisés par l'ANAM et utilisés dans le cadre de l'AMO.

Cette normalisation va permettre à l'ANAM de faire un pas de plus dans la dématérialisation des outils de gestion et documents relatifs à l'AMO et par la même garantir une régulation qui s'avère nécessaire pour contre carrer toutes les dérives.